

Vos questions / nos réponses

Cannabis médical

Par [Profil supprimé](#) Postée le 11/05/2010 12:00

le cannabis est-il parfois préconisé (en Europe ou ailleurs) pour soulager de certaines maladies, notamment la maladie d'alzheimer? ne serait-il pas d'un point de vue compassionnel envisageable de le proposer aux malades?

Mise en ligne le 12/05/2010

Bonjour,

Effectivement, plusieurs pays autorisent l'usage thérapeutique du cannabis. Des recherches sont en cours pour élaborer toutes les applications possibles du cannabis en médecine, et des débats sur ce sujet ont lieu dans des organismes internationaux.

Le premier exemple a été donné par les Etats-Unis. La prescription du cannabis par l'Etat fédéral est très rare, mais de plus en plus d'Etats autorisent l'usage à des fins médicales. La Californie l'a fait en 1996. Depuis, treize Etats lui ont emboîté le pas, et quinze Etats discutent actuellement de projets de loi légalisant le cannabis médical. Le Président Barack Obama a officiellement déclaré en février 2009 qu'il n'y aurait plus de poursuites judiciaires pour ces usagers.

Au Canada, le cannabis médical est autorisé depuis une dizaine d'années. Les cannabinoïdes sont scientifiquement reconnus d'utilité thérapeutique en Europe, sauf en Suède, en Norvège, en Grèce, et en France. Aux Pays-Bas, un cannabis est produit sous licence et distribué sur ordonnance, mais aussi exporté en Allemagne. Le Sativex (dérivé du cannabis sous forme de spray) est en phase finale de demande d'autorisation de mise sur le marché au Royaume Uni.

En France, quelques dizaines de patients bénéficient d'une autorisation temporaire d'utilisation nominative (délivrée par l'Afssaps) de dronabinol (THC synthétique en gélules). De nombreuses associations demandent que des patients puissent cultiver leur cannabis pour usage reconnu médicalement.

A notre connaissance, la maladie d'Alzheimer ne fait pas partie des indications du cannabis thérapeutique. Les indications reconnues sont plutôt : les nausées et vomissements (notamment liés au VIH/Sida et aux chimiothérapies anticancéreuses), les pertes de l'appétit, la spasticité et les crampes (sclérose en plaque), les troubles du mouvement, douleurs, allergies... Il semble qu'il y ait beaucoup d'applications thérapeutiques potentielles, vu les fonctions de protection globale de l'organisme des cannabinoïdes endogènes.

En France, le débat est porté majoritairement par les associations d'usagers, et des avancées nécessiteraient l'implication plus importante de médecins et chercheurs.

Cordialement.
